

 Département du Val d'Oise Commune de LA FRETTE sur SEINE	DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL sur le COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL	Nombre de Conseillers en exercice 24 Nombre de Conseillers présents 18 Nombre de suffrages exprimés 20
	Séance du 30 mars 2023	

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Nathalie JOLLY élue pour remplacer l'ordonnateur, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Philippe AUDEBERT, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

RESULTATS REPORTÉS	857 669,05			679 595,80	857 669,05	679 595,80
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	1 416 085,54	1 957 178,37	4 679 711,40	5 199 690,67	6 095 796,94	7 156 869,00
TOTAUX	2 273 754,59	1 957 178,37	4 679 711,40	5 879 286,47	6 953 465,99	7 836 465,99
RÉSULTATS DE CLOTURE	316 576,22			1 199 575,07		882 999,00
RESTES A RÉALISER	306 750,00	151 700,00			155 050,00	
RÉSULTATS DÉFINITIFS	471 626,22			1 199 575,07		727 948,85

Accusé de réception en préfecture
09571910007222203341D502014AU
Date de l'émission : 04/04/2023
Date de réception : 06/04/2023

2) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) Vote et arrête les résultats définitifs, après que Monsieur le Maire ait quitté l'assemblée, tels que résumés ci-dessus à l'unanimité

Ont signé au registre des délibérations :

Étaient présents :

Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Nathalie NIOGRET, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Jean DECROIX, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Céline RICHARD, Patrice GOSNET, Laurent FOHRER, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BARBIER, par André BOURDON
Chimina Kossiva NEGLOKPE, par Claudine THIRANOS

Étaient absents :

Philippe AUDEBERT, Brice BRUNET, Eliane CHIDIACK et Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.



La Présidente de Séance

Nathalie JOLLY

La Secrétaire de Séance

Céline RICHARD

(1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».